



Guide et référentiel national pour la définition et la création des zones calmes

Guillaume Faburel

Directeur - Bureau de recherche **AmEniTé(s)**

Maître de conférences - **Institut d'Urbanisme de Paris - Université Paris Est
Créteil Val-de-Marne**

Nathalie Gourlot

Chercheure - Bureau de recherche **AmEniTé(s)**

Doctorante - **Institut Jean le Rond d'Alembert - Université Paris VI**



*A la suite des textes réglementaires... quelques questions
demeurées ouvertes*

- La définition réglementaire des « zones calmes » peut-elle seulement suffire à identifier de tels espaces ?
- La seule exposition sonore permet-elle de les qualifier face à une demande sociale croissante de bien-être et de qualité de vie, associée au calme ?
- Comment connaître composantes et fonctions des espaces à protéger, donc aussi appréhender les enjeux environnementaux, sociaux et économiques revêtus ?
- Ne convient-il dès lors pas de mobiliser d'autres compétences que sonores, d'autres savoir-faire qu'acoustiques (ex: urbanisme, aménagement, environnement)... pour donner aux acteurs territoriaux les moyens d'agir, et ainsi tendre vers une territorialisation de l'action ?
- Quels seraient alors les critères, démarches et objectifs concrets et opérationnels pouvant œuvrer dans ce sens ? Sur quelle base de connaissances et de méthodes d'ores et déjà existantes ?



A la suite des textes réglementaires... quelques enjeux transversaux

- ***Quid des critères de protection ? Jusqu'où faut-il protéger les zones calmes ?***
 - => Risque de sanctuarisation et critique d'un nouveau zonage avec indices arbitraires et sans gestion différenciée par exemple
- ***Quid des dynamiques territoriales dans lesquelles les dites zones calmes vont s'insérer ?***
 - => Possible effet label avec conséquences sur le marché foncier et immobilier, donc ségrégations spatiales et inégalités environnementales susceptibles d'être accrues
- ***Quid de la démocratie participative comme mode opératoire de la définition du calme ?***
 - => Place des habitants indispensable dans le processus de décision et d'action pour plus de pertinence et une adhésion sociale



Le guide et référentiel : une démarche hybride

- ***Le guide : un référentiel d'aide à la décision pour les collectivités territoriales et non un « outil clef en main »*** pour donner plusieurs clefs de lecture et outils opérationnels afin que le calme ne soit pas appréhendé comme le simple antonyme du bruit
- ***Un état de l'art sur la question***, particulièrement sur la base de retours d'expériences étrangères
- ***La consultation de près de 120 acteurs :***
 - 12 entretiens auprès d'acteurs franciliens, 90 questionnaires écrits (dont plus de 20 issus d'Europe),
 - 14 entretiens ouverts supplémentaires auprès d'acteurs français.
- ***Une expérimentation in situ :***
 - description qualitative des sites, enrichis d'entretiens ouverts auprès d'habitants et d'usagers,
 - des relevés sonores faits par Bruitparif, l'ODES 94 et le CETE de l'Est.



*L'expérimentation in situ : le choix de configurations
environnementale, urbaine, sociale et morphologique différentes...*

2 dits naturels :

- parc départemental du Sausset,
Aulnay-sous-Bois (93)
- berges de fleuve, lieu-dit de « La plage »,
Champigny-sur-Marne (94)

3 lieux mixtes à fonction dominante :

- l'esplanade de La Défense
- la zone 30 (résidentielle) du quartier de l'Île verte,
Grenoble (38)
- la place Sathonay, centre de Lyon (69)

1 quartier d'habitat social :

- la cité du Pont de Pierre, Bobigny (93)





Le guide et référentiel : quelques-uns des enseignements généraux ?

1. ***Le calme est important au quotidien*** (a minima la possibilité d'avoir des moments de calme), qui s'oppose à l'agitation et à la densité des hommes et des activités, symboles de ce qui fait l'urbanité => Les espaces naturels comme cadre privilégié pour trouver le calme, mais pas exclusivement.
2. ***Le calme va bien plus loin que le seul niveau de bruit*** => L'acoustique, un moyen incontournable mais insuffisant pour identifier les zones calmes.
3. ***Le calme est une aménité spatiale***, qui peut permettre de décrire de façon globale un lieu => Le bien-être et la satisfaction territoriale, résultante d'une impression d'ensemble, fruit de la coexistence et des interrelations entre multiples critères et références qui renvoient à :
 - la morphologie de l'espace (ex : relation à la ville / à la campagne),
 - l'aspect fonctionnel (accessibilité, commodités, aménagement),
 - l'aspect humain / relationnel (convivialité, solidarité, cohésion),
 - les ambiances et paysages sensibles (éléments naturels, sensorialité, esthétique),
 - l'usage et le confort du lieu (activités, propreté, sécurité).
4. ***La définition et l'identification des zones calmes doivent procéder d'une approche multi-critère*** du fait de leur multi-dimensionnalité car elles se révèlent en effet :
 - multi-sensorielles
 - multi-scalaires
 - multi-fonctionnelles
 - multi-actorielles



Quels critères opérationnels pour l'identification des zones calmes ?

Espaces de ressourcement et de bien-être



Facteurs perceptifs	Critères quantitatifs	Manques
Capacité de discuter	Temps de « silence » / bruit ambiant	Non
Liberté de mouvement	Taille, topographie, densité	Non
Représentation des types de sons (naturels, humains...)	Sources sonores	Globalement, non
Ambiance sécurisante	Propreté (équipement), incivilités	Globalement, non
Valeur paysagère et naturelle (panoramas, éléments aquatiques, espaces verts, espaces protégés)	Occupation des sols, morphologie urbaine, nomenclatures officielles (ex : ZPPAUP, zones boisées...)	Globalement, oui (ex : berges)
Confort sonore	Niveau sonore	Oui (ex : caractère souhaité/non souhaité)
Possibilité d'être au calme	Accessibilité d'espaces	Globalement, oui (ex : types d'habitats et de population)
Attentes de calme	Eloignement des infrastructures, des activités industrielles	Oui (ex : ressourcement...)
Qualité sensorielle de l'espace		Oui (ex : qualité du cadre de vie, ressenti de bien-être...)



Pour conclure : quelles recommandations ? (I)

- En guise de recommandations, les différentes expériences d'études pré-opérationnelles, comme les enseignements de l'expérimentation *in situ*, indiquent le **caractère multidimensionnel et ce faisant multidisciplinaire des zones calmes**, comme des problématiques sonores en général d'ailleurs.
- Il convient donc d'insister sur la nécessité de :
 - Certes d'une logique préventive, mais avec des zones calmes comprises comme de véritables **projets territoriaux**
 - En s'appuyant sur une **démarche transversale** (notamment intersectorielle), nourrie de l'interdisciplinarité
 - En tenant compte des **points de vue et savoirs des habitants**, en complément des savoirs plus « experts » (ex : bureaux d'études en acoustique).
- Cette **co-construction** est essentielle au regard de la diversité des **enjeux territoriaux** évoqués plus haut et de la légitimité à construire pour ces nouveaux périmètres d'intervention.



Pour conclure : quelles recommandations ? (II)

Cette co-construction de projets peut alors s'appuyer sur les enseignements conjoints :

- ***De données techniques cartographiées*** issues des cartes de bruit (modélisation), des cartes d'ambiances sonores (prises de son), de cartes d'occupation des sols (zonages fonctionnels)... s'appuyant potentiellement sur des filtres progressifs et/ou l'étude d'espaces où existe une attente de calme
- ***Complétées par une observation plus phénoménologique sur le terrain***, d'une ou plusieurs personnes (expertes ou non, entraînées ou pas), pour garantir un regard d'ensemble sur le lieu (séminaire Bruitparif 2008)
- ***D'où le recours indispensable et complémentaire aux SHS*** à travers la passation d'enquêtes in situ (entretiens qualitatifs longs) ou de groupes de discussion (focus-groups), parcours commentés... diversement enrichis de procédés cartographiques (carte psycho-géographique, information environnementale territorialisée, cartes mentales, observations récurrentes...).

ps. Le guide comporte un protocole d'enquête et une présentation rapide des méthodologies listées (et déjà éprouvées)



Quelques références (I)

- Botteldooren D., De Coensel B., 2006, “*Quality assessment of quiet areas: a multi-criteria approach*”, Contribution à Euronoise 2006 (Tampere, Finlande), Ghent University, Belgique, 6 p.
- Faburel G. et Gourlot N., 2008, *Référentiel et guide national pour la définition et la création des zones calmes*, Rapport final du CRETEIL pour la Mission Bruit du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire, mai, 207 p. (+ synthèse opérationnelle de 21 p.) Cf. http://urbanisme.univ-paris12.fr/41885018/0/fiche___document/&RH=1176991329735
- Faburel G. et Gourlot N., 2009, « Un référentiel national pour définir et créer des zones calmes en ville », *Echo Bruit*, CIDB, n°125, juin, pp. 11-16
- Faburel G. et Manola T. (coord.), avec Brenon L., Lévy L., Gourlot N., Grenier A., Charre S., Leservoisière S., Marcou M., Tong Canh T., Benoît G., 2007, *Le sensible en action. Le vécu de l'environnement comme objet d'aide à la décision. Sensible, ambiance, bien-être et leur évaluation, en situation territoriale*, Rapport final pour l'Observatoire de l'Environnement Sonore du Val-de-Marne (ODES 94), mars 2007, 84 p.
- Karvinen P.A., Savola A., 2004, “*Oases of quietness in the Satakunta region. A pilot study of low-noise areas in Satakunta region*”, Contribution au Joint Baltic-Nordic Acoustics Meeting 2004, 8-10 juin 2004, Mariehamn, Åland



Quelques références (II)

MacFarlane (dir.), Haggett C., Fuller D., Dunsford H., Carlisle B., 2004, *Tranquillity mapping : developing a robust methodology for planning support*, Report to the Campaign to Protect Rural England, Countryside Agency, North East Assembly, Northumberland Strategic Partnership, Northumberland National Park Authority and Durham County Council, Centre for Environmental & Spatial Analysis, Northumbria University, 190 p. Cf. <http://countryside-quality-counts.org.uk/publications/3tranquillity-mapping-developing-a-robust-methodology-for-planning-support.pdf>

Symonds Group, 2003, *Definition, identification and preservation of urban and rural quiet areas*, Final report, ENV,C,1/SER/2002/0104R, East Grinstead, West Sussex, juillet, 51 p. Cf. http://www.ecologie.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_juillet_2003_symonds.pdf

TRL Limited, 2006, *Research into quiet areas. Recommendations for identification*, Department for Environment Food and Rural Affairs (DEFRA), septembre, Londres, 38 p. Cf. <http://www.defra.gov.uk/environment/quality/noise/research/documents/quiet-areas.pdf>



Merci de votre attention

Guillaume Faburel : faburel@univ-paris12.fr
faburel@amenites-developpementdurable.net

Nathalie Gurlot : gurlot@amenites-developpementdurable.net
